

# CONSEIL MUNICIPAL DE NONTRON

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 7 MARS 2023

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON s'est réuni en séance ordinaire le 7 Mars 2023 à 18h30, à la Mairie, suivant la convocation de Madame Nadine HERMAN-BANCAUD, Maire, en date du 2 Mars 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 22

**ETAIENT PRESENTS (17)** : HERMAN-BANCAUD Nadine - GOURDEAU Jean-Michel - FOURNIER Jim - BALLIGAND André - MATHIS Marie Josée – DOUCET Serge - POINET Alain –PAULHIAC Valérie - PAULHIAC Roseline - LAGARDE Isabelle - GALLOU Sylvain - BATISSOU Benoît –GEORGES Marjorie - CHARLES Maxence - JARDRI Daniel –DUFORT Nadia-ABRAMOVICI Mélanie

**ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION (5)** : PELISSON Claudine (à FOURNIER Jim) - AYMARD Frédérique (à GOURDEAU Jean Michel) - DENIS Sandrine (à MATHIS Marie Josée) - JUPILLE Stéphanie (à LAGARDE Isabelle) - FARGEAS Vincent (à JARDRI Daniel) -

**ABSENTS (1)** : DEL SORDO Guillaume

Madame Marjorie GEORGES a été désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

L'appel est effectué, le procès-verbal de la précédente séance du 15 Décembre 2022 est approuvé à l'unanimité sans observation.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur GOURDEAU Premier Adjoint chargé des finances et du budget pour la présentation des comptes administratifs de l'exercice 2022.

### **Délibération n°2023/001 – Compte administratif de la Régie photovoltaïque de l'exercice 2022**

Rapporteur : Jean-Michel GOURDEAU

La présentation des comptes telle que synthétisé ci-dessous n'appelle pas d'observation du conseil municipal.

<b>SECTION D'EXPLOITATION 2022</b>	
Dépenses (A)	3 481,70 €
Recettes (B)	3 824,68 €
Résultat de l'exercice (B)-(A)	342,98 €
Résultat antérieur reporté (C)	2 573,49 €
<b>Résultat de clôture 2022 fonctionnement (1)</b>	<b>2 916,47 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT 2022</b>	
Dépenses (A)	3 220,00 €
Recettes (B)	3 220,00 €
Résultat de l'exercice (B)-(A)	0,00 €
Résultat antérieur reporté (C)	-922,00 €
<b>Résultat de clôture 2022 investissement (2)</b>	<b>-922,00 €</b>
<b>Résultat de clôture cumulé (1+2)</b>	<b>1 994,47 €</b>
Restes à réaliser dépenses (A)	0,00 €
Restes à réaliser recettes (B)	0,00 €

Solde des restes à réaliser (B-A) (3)	0,00 €
Résultat définitif cumulé (1+2+3)	1 994,47 €

Madame le Maire, en tant qu'ordonnateur des dépenses de la commune, se retire pour le vote.  
Le conseil municipal constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion du comptable public du SGC de Nontron, arrête et approuve les résultats définitifs du CA 2022 du budget annexe « Régie photovoltaïque ».

**Vote : Approbation par 21 voix POUR**

**Délibération n°2023/002- Affectation du résultat de 2022 de la Régie photovoltaïque**

Rapporteur : Jean-Michel GOURDEAU

Les résultats de l'exercice 2022 se présentent comme suit :

<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>	
Résultat de l'exercice 2022	342,98 €
Résultat antérieur reporté	2 573,49 €
<b>Résultat de clôture 2022 fonctionnement</b>	<b>2 916,47 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Résultat de l'exercice 2022	0,00 €
Résultat antérieur reporté	-922,00 €
<b>Résultat de clôture 2022 investissement (A)</b>	<b>-922,00 €</b>
<b>Solde des restes à réaliser (B)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Chiffre à prendre en compte pour l'affectation (A+B)</b>	<b>-922,00 €</b>

Il est présenté l'affectation de résultat suivante :

Investissement dépenses - report du déficit d'investissement	D001	922,00 €
Investissement recettes - excédent capitalisé	R1068	922,00 €
Fonctionnement report	R 002	1.994,47€

**Vote : Approbation à l'unanimité (22 voix)**

**Délibération n°2023/003 – Compte administratif de la Commune (budget principal) de l'exercice 2022**

Rapporteur : Jean-Michel GOURDEAU

La présentation des comptes telle que synthétisé ci-dessous n'appelle pas d'observation du conseil municipal.

<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>	
Dépenses 2022 (A)	3 207 583,58 €
Recettes 2022 (B)	3 666 030,13 €
Résultat de l'exercice 2022 (B)-(A)	458 446,55 €
Résultat antérieur reporté (C)	0,00 €
<b>Résultat de clôture 2022 fonctionnement (1)</b>	<b>458 446,55 €</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses 2022 (A)	1 219 427,10 €
Recettes 2022 (B)	1 190 257,06 €
Résultat de l'exercice 2022 (B)-(A)	-29 170,04 €
Résultat antérieur reporté (C)	573 339,25 €
<b>Résultat de clôture 2022 investissement (2)</b>	<b>544 169,21 €</b>
<b>Résultat de clôture cumulé (1+2)</b>	<b>1 002 615,76 €</b>
Restes à réaliser dépenses (A)	1 565 203,95 €
Restes à réaliser recettes (B)	769 761,26 €
<b>Solde des restes à réaliser (B-A) (3)</b>	<b>-795 442,69 €</b>
<b>Résultat définitif cumulé (1+2+3)</b>	<b>207 173,07 €</b>

Madame le Maire en tant qu'ordonnateur des dépenses de la commune, se retire pour le vote.  
Le conseil municipal constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion du comptable public du SGC de Nontron, arrête et approuve les résultats définitifs du CA 2022 du budget principal « Commune de Nontron ».

**Vote : Approbation par 21 voix POUR**

**Délibération n°2023/004 – Budget principal Commune de Nontron : Affectation du résultat de l'exercice 2022**

Rapporteur : Jean-Michel GOURDEAU

Les résultats de l'exercice 2022 se présentent comme suit :

<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>	
Résultat de l'exercice 2022	458 446,55 €
Résultat antérieur reporté	0,00 €
<b>Résultat de clôture 2022 fonctionnement</b>	<b>458 446,55 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Résultat de l'exercice 2022	-29 170,04 €
Résultat antérieur reporté	573 339,25 €
<b>Résultat de clôture 2022 investissement (A)</b>	<b>544 169,21 €</b>
<b>Solde des restes à réaliser (B)</b>	<b>-795 442,69 €</b>
<b>Chiffre à prendre en compte pour l'affectation (A+B)</b>	<b>-251 273,48 €</b>

Il est présenté l'affectation des résultats suivante :

Investissement recettes - report de l'excédent d'investissement	R001	544.169,21 €
Investissement recettes - excédent capitalisé	R1068	251.273,48 €
Fonctionnement recettes – report excédentaire	002	207.173,07 €

**Vote : Approbation à l'unanimité (22 voix)**

### **Délibération n°2023/005 – tarifs de la restauration scolaire**

Rapporteur : Jean-Michel GOURDEAU

Compte tenu des conditions économiques très défavorables, des hausses de prix des denrées et fournitures et de l'augmentation des coûts de revient de 15% annoncée par le prestataire titulaire du marché de restauration scolaire, les tarifs de vente suivants sont présentés à compter du 1er septembre 2023 :

Tarifs des repas de restauration scolaire	Ecole maternelle	Ecole élémentaire
Tarif élève	3,30 €	3,80 €
Tarif adulte	4,80 €	

**Vote : Approbation par 21 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mélanie ABRAMOVICI)**

### **Délibération n°2023/006 – Etude de centre-bourg de Nontron par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Dordogne**

Rapporteur : Nadine HERMAN-BANCAUD

Le C.A.U.E. propose à la Commune une étude concertée et des suggestions (scénarii d'aménagement) sur le développement urbain avec une approche transversale du paysage, de l'architecture et des déplacements sur une durée de 8 mois, avec trois chargés de missions (architecte, paysagiste et urbaniste) pour un coût de 5.000 €.

**Vote : Approbation à l'unanimité (22 voix)**

### **Délibération n°2023/007 – Dénomination de voies (complément au plan d'adressage)**

Rapporteur : Nadine HERMAN-BANCAUD

Suite à l'adoption du plan d'adressage introduisant la numérotation métrique des rues et la dénomination nouvelle de voies, des compléments doivent être apportés et des modifications opérées.

Monsieur Daniel JARDRI rappelle que son groupe avait proposé la dénomination « Jean Ducourtieux » pour l'ancienne route de Savignac et s'était étonné de l'appellation « rue Monsieur et Madame Ducourtieux ». Il indique que d'autres noms auraient pu être affectés.

Madame le Maire explique que la dénomination était trop longue d'où la nouvelle proposition « Rue Ducourtieux ».

**Vote : Approbation à l'unanimité (22 voix)**

### **Délibération n°2023/008 – Dématérialisation des Autorisations d'Urbanisme : adhésion au télé-service « NetSVE » pour la saisine par voie électronique des Autorisations d'Urbanisme (AU) et des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA), dispositif mis à disposition par la Communauté de communes du Périgord Nontronnais**

Rapporteur : Nadine HERMAN-BANCAUD

Dans le cadre du plan de simplification et de modernisation des services publics « Action publique 2022 », toutes les communes de France doivent être en capacité de recevoir les demandes d'autorisations d'urbanisme et les déclarations d'intention d'aliéner, par voie dématérialisée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 (Programme DematADS). La Communauté de communes du Périgord Nontronnais propose à ses communes membres la mise à disposition par convention d'un télé-service mutualisé dénommé NetSVE depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2022 permettant la saisine par voie électronique des actes relatifs à l'occupation et l'utilisation des sols et les Déclarations d'Intention d'Aliéner par les usagers. Ils 'agit d'adhérer à ce service.

**Vote : Approbation à l'unanimité (22 voix)**

### **Délibération n°2023/009 – Rapport sur le prix et la qualité du service du service public d'eau potable pour l'année 2021**

Rapporteur : Nadine HERMAN-BANCAUD

La compétence sur l'eau potable est exercée par la Régie de l'Eau, relevant de la Communauté de communes du Périgord Nontronnais depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, laquelle doit établir un rapport annuel sur le prix et la qualité du service. A la suite de l'approbation du conseil communautaire, chaque commune membre doit se prononcer sur ce rapport qui est un document règlementaire

destiné à informer le public et à concourir à la bonne gestion du service par l'exploitation de ses indicateurs de performance, techniques et financiers.

L'exploitation du service est confiée à la SEMOP O'Périgord Nontronnais depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Il s'agit d'approuver le rapport de l'année 2021.

Monsieur Daniel JARDRI relève qu'au conseil communautaire avait été indiqué que plus de 900.000 m<sup>3</sup> d'eau étaient produits mais qu'il y avait des pertes. Il ajoute que des recherches sont lancées pour un nouveau forage représentant un investissement important.

**Vote : Approbation à l'unanimité (22 voix)**

**Délibération n°2023/010 – Convention de servitude de passage de réseau électrique sur le domaine privé communal (Parcelle AC n°181– Commune de Saint-Martial-de-Valette)**

Rapporteur : Nadine HERMAN-BANCAUD

Il s'agit d'approuver un projet d'acte notarié régularisant une servitude de passage d'ENEDIS suite à la pose d'une ligne enfouie sur une parcelle appartenant à la commune de Nontron située sur celle de Saint-Martial-de-Valette.

**Vote : Approbation à l'unanimité (22 voix)**

**Délibération n°2023/011 – Convention de fourrière avec la SPA de Périgueux pour l'année 2023**

Rapporteur : Nadine HERMAN-BANCAUD

Par convention annuelle, qu'il s'agit d'approuver, la Commune de Nontron bénéficie du service de fourrière de l'association « Sauvegarde et Protection des Animaux » dont les équipements sont situés à Marsac sur l'Isle. Cette convention est assortie d'une demande de contribution financière au nombre d'habitants, sur la base de la population au 1<sup>er</sup> janvier de l'année considérée.

**Vote : Approbation à l'unanimité (22 voix)**

**Débat de politique générale**

*Ne donne pas lieu à un vote.*

*Il s'agit de l'application de l'Article L2121-19 du code général des collectivités territoriales, qui indique qu'à la demande d'un dixième au moins des membres du conseil municipal, un débat portant sur la politique générale de la commune est organisé lors de la réunion suivante du conseil municipal ; il ne peut y avoir plus d'un débat par an.*

A la demande du groupe d'opposition municipale, les points suivants ont été abordés :

- projets réalisés ou en cours, financement et investissements
- problématique de la santé et des soins
- choix municipaux prioritaires sur 2023 et 2024 et leur financement
- situation financière de la commune.

Fin des débats et délibérations à 20 h 35.

**Le secrétaire de séance,**  
Marjorie GEORGES

**Le Maire,**  
Nadine HERMAN-BANCAUD